



CHARTRE DU BENEVOLAT DANS L'ASSOCIATION PYRENEES RACE

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'Association se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les Responsables de l'association, les bénévoles qui apportent leur aide tout au long de l'année et les bénévoles qui interviennent sur la période de la course.

RAPPEL DES MISSIONS ET FINALITES DE L'ASSOCIATION

La mission de l'Association Pyrénées Race est d'organiser une course de chiens de traîneaux et des activités sportives autour du chien, dans les Pyrénées.

L'Association Pyrénées Race remplit cette mission d'intérêt général :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs et de ses bénévoles,
- dans le respect des règles démocratiques de la loi de loi de 1901,
- en l'accompagnant de démarches d'évaluation de son utilité sociale tant auprès des bénévoles, participant à la course, partenaires.

LA PLACE DES BENEVOLES DANS LE PROJET ASSOCIATIF

Dans le cadre du Projet Associatif, il existe deux types de bénévoles :

- les bénévoles qui donnent un peu de leur temps tout au long de l'année au sein de l'organisation de la course « Pyrénées EDF Race », que l'on nommera les « Membres », dénomination qui n'a rien à voir avec les responsables de l'Association. Il s'agit juste de faire une différenciation.

- les bénévoles qui interviennent uniquement la veille et pendant les jours de la course. Que l'on nommera plus simplement « Bénévoles »

Il existe, de fait, différents rôles et missions selon le type de bénévole. Le rôle et les missions des « Membres » au sein de l'équipe sont :

- avant la course, d'œuvrer à la réalisation de la « Pyrénées EDF Race » en recherchant des partenaires financiers, promouvant la course, en développant les contacts avec la presse et les médias, en tenant à jour le site et les réseaux sociaux. Mais également de négocier avec les hôtels et responsables afin de pouvoir loger et nourrir les « Bénévoles », d'examiner les points faibles, afin de toujours améliorer la qualité de la course pour que chacun, bénévoles, participants, partenaires repartent satisfaits.
- pendant la course les « Membres » ont des fonctions et rôles de responsables, ils ont la charge de gérer les bénévoles qui leur sont rattachés mais également les médias, partenaires, participants, tout en étant attentifs au bien-être de chacun
- après la course, de veiller à ce que tout se déroule au mieux, de faire le bilan, assurer le suivi auprès des médias, réseaux sociaux, partenaires, établir des enquêtes de satisfaction afin de pouvoir améliorer l'Édition suivante.

Le rôle et les missions des « Bénévoles » au sein de l'équipe sont :

- de contribuer au bon déroulement de la course en apportant aide et soutien aux « Membres » et autres « Bénévoles », en s'impliquant afin d'assurer un bon déroulement de la course et par là-même de contribuer au succès de cette dernière.

LES DROITS DES BENEVOLES

L'Association Pyrénées Race s'engage à l'égard de ses bénévoles :

En matière d'information :

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres avec les dirigeants, les autres bénévoles, les « Membres » et les bénéficiaires,

En matière d'accueil et d'intégration :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

LES OBLIGATIONS DES BENEVOLES

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association Pyrénées Race et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à ne pas divulguer en dehors de la « Pyrénées Race », les informations et/ou données personnelles, les informations et/ou données sur l'organisation et le déroulement de la course qui pourront lui être transmises, et ce à compter de la signature du présent document,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Fait à,

Le

Signature

Précédée de la mention «Lu et approuvé »